

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 16 MARS 2019  
RAPPORT MORAL

L'Association peut fêter ses quinze ans en même temps que se solenniseront bientôt ceux du Centre commercial de la Visitation déterrants sans ménagement à tout jamais la chapelle du XVII<sup>e</sup> Siècle du même nom dont la disparition a mobilisé nombre d'Amis du Patrimoine Rennais décidant, après le temps de la colère, de s'unir pour contrer l'ardeur des décideurs enclins à supprimer tous les morceaux d'histoire pour assurer à tout prix, développement économique et prestige.

"Les Amis du Patrimoine Rennais" sont désormais reconnus, par beaucoup de concitoyens comme défenseurs intègres, résolus, de l'architecture de qualité, originale et parfois unique; comme protecteurs des ensembles patrimoniaux cohérents, permettant un cadre de vie agréable; comme attentifs à l'existence de grands arbres et de jardins privés en coeur de cité.

Ils sont considérés comme interlocuteurs appropriés, agréés comme association d'usagers pour les sujets liés à l'urbanisme et à l'aménagement par les politiques et les promoteurs. Pour autant, ils ne sont invités le plus souvent qu'à acquiescer aux projets des détenteurs du pouvoir qui parfois mettent des commissions en place comme "Le Conseil local du Patrimoine" qu'ils oublient de faire fonctionner toute l'année 2018, si personne ne les contrarie.

Après deux années d'essai de dialogue, fréquemment stérile, avec la municipalité, le Conseil d'administration a choisi de se relivrer aux rapports de force par pétitions et interventions publiques par voies de médias ou en participation à des instances officielles.

Grace à cette dynamique les APR on pu, spécialement le 19 Juin en Conférence échanges sur le PLU mise en place et animée par Pierre-Henri Biger et Florence Arlen-Rondot, insuffler un espoir de réussite en orientant quelques groupes vigilants de riverains visés par des opérations de restructurations incongrues de leurs lieux de résidence.

Des collectifs ou associations se sont constitués ici ou là et ont profité très positivement de l'enquête publique en la fréquentant massivement et en y apportant des dizaines d'annotations, ils ont pris l'initiative de pétitions, ont affiché leurs revendications sur leurs habitations. Ils ont abouti à faire émettre des réserves très sensés pas les Commissaires de l'Enquête et sont parvenus à faire préserver leurs lotissements indemnes d'élévations d'immeubles collectifs, comme dans le secteur "Roosevelt-Rue Oradour" ou à faire réduire très sensiblement des hauteurs de tours Boulevard Delattre de Tassigny et ailleurs.

Derrière des résultats positifs à partir de suggestions réglementaires ou techniques tout n'est pas simple dans le fonctionnement de l'association.

Le Conseil d'administration est très motivé, et même de plus en plus; les membres du Bureau, sont on ne peut plus actifs; quelques adhérents interviennent ponctuellement mais ce ne sont que 10 à 15 personnes au total, très peu renouvelées dans l'ensemble depuis 5 ans et pour 4 d'entre elles depuis 10 ans et plus. Les mêmes se retrouvent sur tous les fronts : rédaction de courriers, présences à des rendez-vous, suivis de pétitions, actualisation des pages internet et des tas d'autres choses...Ils s'épuisent.

Cette situation de carence en bénévoles actifs a abouti à abandonner l'efficacité de la répartition par Groupes de travail comme ceci fut le cas entre 2010 et 2015 et par là même à réduire le nombre de balades exploratoires, d'études approfondies de cas concrets ou encore de moyens de communication plus nombreux et plus diversifiés.

Plusieurs, parmi les plus actifs, ont déjà bien annoncé que leur engagement dans la gouvernance de l'association cesserait à la fin du mandat actuel de la municipalité en Mars 2020, c'est à dire lors de la prochaine Assemblée Générale.

Des gens concernés par une préoccupation ponctuelle de voisinage ou d'objet d'étude, sollicitent l'association mais la circonstance passée, ils ne souhaitent pas être retenus pour une cause patrimoniale plus générale et plus durable.

Il va nous falloir prospecter près d'un public encore non approché.

L'Assemblée générale toute entière doit se saisir de cette problématique du renouvellement et de l'élargissement du nombre d'adhérents actifs pour retrouver d'abord un fonctionnement optimum et assurer la pérennité de l'association.